

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 9 décembre 2022.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint

Mme Evelyne PERRIOT, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, Mme Hélène MAITRE-HENRIET, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Alixia BEAUTÉ, Mme Marie-Rose GALMES, M. Patrick TAUSENFREUND, M. Mehdi MONNIER, M. Bernard LACHAMBRE, M. Eric LANÇON, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, Mme Sidonie MARCHAL, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

M. Frédéric ZUSATZ avec pouvoir à M. Alexandre GAUTHIER
Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPIER
M. Alain PONCET avec pouvoir à M. Bernard LACHAMBRE
M. Gilles BORNOT

Etaient absentes :

Mme Anne POCHOUNY
Mme Martine CHENUS-MARTHEY

Secrétaire de séance :

Mme Alixia BEAUTÉ

OBJET

CONTRAT DE VILLE UNIQUE – PROGRAMMATION 2022

Cette délibération a été affichée le : 21 décembre 2022

CONTRAT DE VILLE UNIQUE – PROGRAMMATION 2022

Madame Ghénia BENSAOU expose :

Dans le cadre de la programmation 2022 du contrat de ville unique, les acteurs institutionnels et associatifs de la ville de Montbéliard ont été invités à répondre à un appel à projet annuel lancé par Pays de Montbéliard Agglomération et axé sur les quatre piliers constitutifs du contrat intercommunal que sont :

- le développement économique et l'emploi dans les quartiers,
- la poursuite du renouvellement urbain et l'amélioration du cadre de vie pour une meilleure attractivité résidentielle,
- la cohésion sociale et la cohérence éducative,
- la citoyenneté et le vivre-ensemble.

La ville de Montbéliard et son CCAS se sont engagés à mettre en œuvre pour l'année 2022 les vingt-trois actions retenues par les partenaires financeurs dans le cadre de la programmation politique de la ville :

Concernant la ville de Montbéliard :

- Citoyenneté et prévention des conduites à risques
- Prévention de la radicalisation
- Prévention et animations des rues
- Escape Game au château
- Education au numérique
- Réussir ses entretiens d'embauche
- Ateliers de développement culturel
- Découverte des métiers du spectacle
- Accès aux loisirs pour tous
- Arts et valeurs de la Républiques
- Urban session
- Accompagnement des 18/25 ans
- L'espace public animé

Concernant le CCAS de Montbéliard :

- Aide à la mobilité
- Coordination emploi et animation du groupe solidarité emploi (GSE)
- Chantiers de remobilisation vers l'emploi
- Fonds d'intervention pour l'emploi
- Direct 'emploi
- Fonds d'intervention pour la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP)
- Investissement citoyen des jeunes
- Les MAISsons (espaces d'accueil pour les personnes âgées)
- Courts mêt'âges

La ville et le CCAS mobilisent des moyens financiers internes à hauteur de 982 267 € et se voient dotés par les partenaires financeurs d'un montant de subvention de 162 930 € au titre de la programmation 2022 du contrat de ville unique (cf. tableau joint en annexe),

Pour la ville de Montbéliard, le montant des subventions s'élève à 84 410 €.

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal autorise le Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions et à signer les conventions attributives à intervenir ainsi que tout acte s'y rapportant.

Décision du Conseil Municipal

Pour	:	32
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 21 décembre 2022

CONTRAT DE VILLE UNIQUE : PROGRAMMATION 2022										
Porteur	Intitulé de l'action	Budget Action	Budget Ville	Etat	Région	Département	PMA	Autres	Total subventions PV	Participation PV en %
Ville	Citoyenneté et prévention des conduites à risques	19 530 €	18 930 €	- €	- €	- €	600 €	- €	600 €	3,1%
Ville	Prévention de la radicalisation	6 520 €	5 920 €	- €	- €	- €	600 €	- €	600 €	9,2%
Ville	Prévention et animations des rues	22 696 €	15 696 €	- €	7 000 €	- €	- €	- €	7 000 €	30,8%
Ville	Escape game au château	19 700 €	14 700 €	3 000 €	- €	- €	- €	2 000 €	5 000 €	25,4%
Ville	Education au numérique	7 348 €	5 748 €	- €	- €	1 000 €	600 €	- €	1 600 €	21,8%
Ville	Réussir ses entretiens d'embauche	12 000 €	9 100 €	- €	2 000 €	- €	900 €	- €	2 900 €	24,2%
Ville	Ateliers de développement culturel	10 600 €	9 700 €	- €	- €	- €	900 €	- €	900 €	8,5%
Ville	Découverte des métiers du spectacle	9 000 €	8 160 €	- €	- €	- €	840 €	- €	840 €	9,3%
Ville	Accès aux loisirs pour tous	360 150 €	347 450 €	- €	- €	2 700 €	10 000 €	- €	12 700 €	3,5%
Ville	Arts et valeurs de la Républiques	6 550 €	3 100 €	- €	- €	- €	900 €	2 550 €	3 450 €	52,7%
Ville	Urban session	70 320 €	41 320 €	3 000 €	4 000 €	- €	21 000 €	1 000 €	29 000 €	41,2%
Ville	Parcours artistiques	17 000 €	12 800 €	- €	- €	- €	- €	4 200 €	4 200 €	24,7%
Ville	Accompagnement des 18/25 ans	28 480 €	15 380 €	8 000 €	- €	- €	5 100 €	- €	13 100 €	46,0%
Ville	L'espace public animé	11 200 €	8 680 €	- €	- €	- €	2 520 €	- €	2 520 €	22,5%
Total Ville		601 094 €	516 684 €	14 000 €	13 000 €	3 700 €	43 960 €	9 750 €	84 410 €	14,0%
CCAS	Aide à la mobilité	18 000 €	13 800 €	3 000 €	- €	- €	1 200 €	- €	4 200 €	23,3%
CCAS	Coordination emploi et animation du groupe solidarité emploi (GSE)	43 000 €	31 200 €	10 000 €	- €	- €	1 800 €	- €	11 800 €	27,4%
CCAS	Chantiers de remobilisation vers l'emploi	80 000 €	64 000 €	- €	7 000 €	- €	9 000 €	- €	16 000 €	20,0%
CCAS	Fonds d'intervention pour l'emploi	74 000 €	53 000 €	10 000 €	5 000 €	- €	6 000 €	- €	21 000 €	28,4%
CCAS	Direct'emploi	28 500 €	18 500 €	- €	7 000 €	- €	3 000 €	- €	10 000 €	35,1%
CCAS	Fonds d'intervention GUSP	64 275 €	62 775 €	- €	- €	- €	- €	1 500 €	1 500 €	2,3%
CCAS	Investissement citoyen des jeunes	9 000 €	1 900 €	2 000 €	2 000 €	- €	400 €	2 700 €	7 100 €	78,9%
CCAS	Les MAISsons (espaces d'accueil pour les personnes âgées)	208 914 €	203 914 €	3 000 €	- €	- €	2 000 €	- €	5 000 €	2,4%
CCAS	Courts mètre'âges	18 414 €	16 494 €	- €	- €	- €	1 920 €	- €	1 920 €	10,4%
Total CCAS		544 103 €	465 583 €	28 000 €	21 000 €	- €	25 320 €	4 200 €	78 520 €	14,4%
Total général		1 145 197 €	982 267 €	42 000 €	34 000 €	3 700 €	69 280 €	13 950 €	162 930 €	14,2%